

Programme de mobilité étudiante du CReSP

Afin de favoriser le rayonnement et le développement de collaborations de recherche au Canada et à l'international, le Centre de recherche en santé publique (CReSP) offre un soutien financier aux étudiantes et étudiants de membres réguliers du CReSP qui souhaitent faire un stage à l'extérieur du Québec ou à l'international dans le cadre de leurs études ainsi qu'aux étudiantes et étudiants canadiens et internationaux (inclut les provinces hors-Québec) qui souhaitent faire un stage de recherche au sein de l'équipe d'un membre régulier du CReSP. Le séjour peut donc avoir lieu au CReSP, dans d'autres provinces canadiennes ou dans d'autres pays. Le soutien financier est d'une durée maximale de trois mois et d'un maximum de 6 000\$.

- Les propositions peuvent être envoyées jusqu'au **15 mai 2024**.
- Le soutien financier peut être octroyé pour la période du **1^{er} juin au 31 octobre 2024**.

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, vous devez répondre aux critères suivants :

- être une personne inscrite à temps plein dans un programme de doctorat ou à un stage postdoctoral
- avoir le soutien d'un membre régulier du CReSP (pour l'accueil ou le départ)
- avoir le soutien d'un chercheur externe (pour l'accueil ou le départ)
- avoir un projet de stage ou de recherche défini avant le début du stage

Dépenses admissibles (remboursables sur présentation de factures)

- Frais de déplacement en classe économique
- Frais d'hébergement et de subsistance
- Frais d'assurance
- Frais de visa

Documents à présenter

- Lettre de motivation (max. 1 page)
- Description du projet incluant les résultats attendus du stage (max. 1 page)
- Lettre d'appui de la personne qui supervise les travaux de recherche de l'étudiant.e (membre du CReSP si c'est un stage à l'externe, personne externe si c'est un stage au CReSP)
- Lettre d'appui de la personne qui dirige l'équipe qui accueillera l'étudiant.e (membre du CReSP si c'est un stage au CReSP, personne externe si c'est un stage dans une équipe externe)

CRITÈRES DE SÉLECTION

Le soutien financier pour favoriser la mobilité étudiante est octroyé à la suite d'un concours et le budget total alloué au concours Printemps/Été 2024 prévoit un maximum de 2 séjours de 6 000\$ chacun maximum. Les demandes seront examinées par un comité composé de membres du CReSP et jugées selon les critères suivants :

- Démonstration de la motivation professionnelle de l'étudiant et des avantages escomptés pour sa carrière de recherche;
- Qualité du projet;
- Niveau d'encadrement et de mentorat de la part du superviseur de l'établissement d'accueil;
- Qualité de la recommandation faite par le superviseur de l'université d'attache.

Notes

- Les personnes bénéficiant de ce soutien financier devront informer UdeM International de leur séjour à l'international.
- Les personnes bénéficiant de ce soutien financier doivent soumettre un rapport qui présente les retombées du séjour à l'étranger sur leur programme de recherche et sur le développement de leur réseau international.